

N° 13

26^e année · mercredi 29 mars 2023

l'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 · 1005 Lausanne · tél. 021 321 14 60 · redaction@evenement.ch · www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA

OBJECTIF: LE MAINTIEN DES EMPLOIS

CREDIT SUISSE



OLIVIER VOGELSANG

Après le sauvetage de Credit Suisse, les syndicats exigent que les emplois soient préservés et que des mesures de prévention efficaces soient prises par les autorités. La colère s'est aussi exprimée sur la Paradeplatz à Zurich contre les profiteurs et les responsables de la débâcle du géant bancaire. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Sommes astronomiques

Sylviane Herranz

« L'aissez-faire les marchés! » Une devise que l'on nous ressasse depuis des décennies. La « main invisible » régule notre économie. Ne l'empêchons pas d'agir. Le libéralisme ne doit être entravé d'aucune manière. Le moins d'Etat, c'est la garantie d'une conjoncture florissante... Ces vieilles rengaines au service du capital cachent une désolante réalité pour les populations de la planète. Au nom des marchés tout-puissants, combien de privatisations, de déréglementations, de destructions de pans entiers de services publics? Combien de programmes d'austérité affamant les peuples, détruisant des acquis obtenus de haute lutte? Combien de conséquences délétères, comme l'a tristement rappelé la catastrophe ferroviaire survenue en Grèce le 28 février? Un pays qui, après la crise financière

de 2008, a payé cher, très cher, le remboursement de sa dette en main des « marchés ». Un pays qui a bradé ses infrastructures, ses ports, ses chemins de fer à des compagnies étrangères n'y voyant que source de profits. Cinquante-sept personnes, des jeunes pour la plupart, ont péri dans cette catastrophe consécutive à la privatisation et à l'incurie des acheteurs et de l'Etat. Ce drame n'est hélas qu'un exemple des conséquences du laissez-faire.

Aujourd'hui, les marchés sont au bord d'une nouvelle crise financière. Et déjà, le laissez-faire d'alors

se tapit dans les salons feutrés des banques et du gouvernement. Et déjà, on prévient la population qu'elle aura à payer les pots cassés.

En 2008, l'UBS, happée par le tourbillon des subprimes, avait été sauvée avec plus de 40 milliards de francs octroyés par la Confédération. Quinze ans plus tard, c'est Credit Suisse qui est à l'honneur. Pardon, au déshonneur... Des sommes colossales sont à nouveau injectées dans le système bancaire helvétique, et par là mondial pour, selon les propres termes de la ministre des finances Karin Keller-Sutter, « contribuer à la stabilisation des marchés financiers internationaux ». 50 milliards ont d'abord été mis à disposition de Credit Suisse par la Banque nationale (BNS) pour rétablir la confiance. Essai manqué... Quatre jours plus tard, le dimanche 19 mars, le Conseil fédéral annonçait le rachat forcé de Credit Suisse par UBS et informait de la mise à disposition par la BNS de 200 milliards, dont la moitié est garantie par la Confé-

dération. Cette dernière allongeant encore 9 milliards pour UBS au cas où elle subirait des pertes à la suite de la reprise de sa concurrente. Au total 259 milliards, ou 259 000 millions, pour sauver la place financière helvétique et celle de la planète. Un chiffre astronomique qui représente presqu'un tiers du PIB, ou plus de cinq fois le montant total des rentes AVS versées en une année...

Ces milliards ne seraient qu'une « solution commerciale », et non un sauvetage, a tenu à préciser Karin Keller-Sutter lors du fameux dimanche noir, au terme d'une semaine de négociations et de pressions internationales. Il s'agissait bien sûr, pour la ministre libérale, de ne pas perdre la face alors qu'elle déliait les cordons de la bourse de l'Etat.

Il faudra s'en souvenir quand, à la fin de l'année, Karin Keller-Sutter présentera son programme d'austérité. Depuis janvier, elle n'a cessé d'avertir que l'on devra se serrer la ceinture en 2024. Que le budget sera raboté de 2 milliards de francs. En cause, le non-versement des 6 milliards alloués par la BNS à la Confédération et aux cantons en raison des pertes de l'an passé. Il faudra s'en souvenir lorsqu'on nous dira qu'il n'y a pas d'argent pour du personnel supplémentaire dans les hôpitaux, pour des crèches, pour des aides aux primes maladie. Il faudra aussi se souvenir de cette semaine de mars où les milliards ont coulé à flot lorsque nous voterons sur la révision de nos caisses de pension et sur la 13^e rente AVS! ■

PROFIL



Françoise Berclaz, les livres, histoires d'une vie.

PAGE 2

PATEK PHILIPPE

Conditions de travail toujours pénibles.

PAGE 5

ETERNIT

A Novare, le Parquet charge Schmidheiny.

PAGES 6-7

TRAITE

Un patron condamné à dix ans de prison.

PAGE 9

Sonya Mermoud

Françoise Berclaz croit en une forme de destinée. Et la sienne, estime-t-elle, l'a conduite à devenir libraire. Avec, au fil de son parcours, des circonstances et des rencontres qui ont servi ses desseins, des planètes parfaitement alignées... Fille de l'écrivain Maurice Zermatten, la Valaisanne grandit dans un milieu «baignant dans les livres». «Il y en avait partout dans la maison, de tous les genres, de toutes les époques, de toutes les cultures», se souvient la responsable de la librairie séduisante La Liseuse, qui, à 14 ans, découvre à la bibliothèque cantonale *La lumière des justes*, d'Henri Troyat. Une saga qui aiguise son goût de la lecture. «Le début de ma dépendance», sourit la passionnée. A 17 ans, des propos tenus par l'historien d'art et conservateur du musée du Louvre René Huyghe opèrent comme un déclencheur. «Mon père l'avait invité à déjeuner. Il a raconté que sa fille travaillait comme libraire. Et qu'elle était très heureuse. J'ai décidé de m'orienter, moi aussi, vers ce métier, même si j'ignorais comment procéder.» Licenciée en Lettres, Françoise Berclaz débute sans enthousiasme sa carrière professionnelle dans l'enseignement avant de frapper, quelques mois plus tard, à la porte d'un bouquiniste installé dans la capitale valaisanne.

AUDACE PAYANTE

«Je lui ai demandé de m'engager. Il m'a répondu: «Pourquoi pas.» Et m'a appris le métier.» La jeune femme d'alors travaille quatre ans dans cette structure avant de racheter, à 29 ans, une librairie. «J'étais culottée, mais j'avais mon enthousiasme pour moi», relate Françoise Berclaz, se rappelant encore de la date d'ouverture de son négoce, le 6 mai 1983. Au fil des années, cet espace ne suffit plus à la passion dévorante de l'entrepreneuse, craignant que certains ouvrages ne lui manquent faute de place. Une nouvelle opportunité, «comme dans un rêve», se présente élargissant l'horizon de ses ambitions. «Un homme m'a interpellée dans la rue et m'a proposé un local, juste en face de mon commerce. Ce lieu accueillait auparavant une épicerie de 300 m². J'ai eu un véritable coup de foudre. Et signé l'acte de vente sans même en discuter avec mon entourage.» Une prise de risque qui fait aujourd'hui encore sourire l'audacieuse. «Heureusement que je n'en avais parlé à presque personne. On m'aurait assurément dissuadée. Je suis une des seules libraires indépendantes à avoir acquis un supermarché», lance, amusée, la propriétaire. La Liseuse ouvre ses portes en 2001. Depuis, aux commandes de ce paquebot employant aujourd'hui six à huit personnes, Françoise Berclaz a connu des hauts et des bas. Mais a toujours su puiser dans son amour de la littérature et des échanges l'énergie nécessaire au maintien du cap.

CURIOSITÉ CONSTAMMENT TITILLÉE

La librairie s'est notamment battue avec force pour un prix unique du livre face à l'arrivée des grandes chaînes. Une mobilisation qui a débouché sur l'adoption par le Parlement, en 2011, d'une loi allant dans ce sens. Ce texte



D'un naturel optimiste, Françoise Berclaz a joué l'audace et réalisé son rêve, à la tête d'une librairie indépendante depuis quatre décennies.

LES LIVRES, HISTOIRES D'UNE VIE

Les romans sont autant de miroirs de l'âme pour Françoise Berclaz qui travaille comme libraire depuis quarante ans. Une passion qui n'a pas pris une ride

sera toutefois combattu par référendum. «Notre démarche n'a pas été inutile pour autant. Nous avons mené une importante campagne de sensibilisation à la problématique. Nombre de lecteurs ont repris le chemin de nos échoppes», affirme celle qui aura incarné la lutte pour la préservation des librairies indépendantes. La passée de culture a aussi dû s'adapter à la concurrence des achats en ligne, au livre numérique ou encore, plus récemment, aux conséquences du Covid. Pas de quoi décourager cette femme volontaire, d'un naturel optimiste, gaie et un rien soupe au lait, «mais jamais rancunière». «J'exerce le plus beau mé-

tier du monde. Une profession propice aux rencontres et au partage, qui nourrit constamment la curiosité. Et incite à la modestie tant il y a toujours à découvrir.» Particulièrement férule de romans, Françoise Berclaz, aussi auteure d'une chronique pour une radio locale, en a lu un nombre incalculable. «A travers ces récits, on perçoit toutes les facettes de l'âme humaine, sa beauté, sa noirceur, les qualités, fantasmes des êtres... Les livres constituent une véritable école de vie. Grâce à eux, on voyage, on se familiarise avec des cultures, on peut apprendre une langue, etc.», s'enthousiasme l'infatigable lectrice. Qui, lorsqu'elle est em-

barquée dans une histoire captivante soutenue par une belle écriture, peut traverser toute une gamme d'émotions entre rires, pleurs, peur... et rester longtemps «habituée» par les personnages. «Certains ouvrages débutent quand on les termine. Pas toujours simple de quitter une ambiance. Je ressens parfois le besoin de marquer un temps d'arrêt entre deux bouquins.»

HEURE BLEUE

Quand Françoise Berclaz ne s'évade pas dans des romans ou ne danse pas dans sa cuisine – une activité qui, avec la gym douce, la séduit – elle passe volontiers du temps avec ses amis et dans

la nature. Des moments qui la ressourcent, elle qui affirme trouver son bonheur dans les «joies simples». Plaisir aussi au rendez-vous lors de ses escapades en Italie, un de ses pays de prédilection, appréciée pour son ambiance, sa cuisine, sa langue, ses artistes comme Caravage, etc. Dans un tout autre registre, la Sédunoise précise aimer les renards, les cactus et les bonzais, «pareils à des sculptures», et la couleur azur dans toutes ses nuances. Une teinte qui l'émeut particulièrement à «l'heure bleue», juste à la fin de la nuit et avant que l'aube se lève. «Un moment mystérieux, après l'obscurité, où tout semble de nouveau possible.» Si les années n'ont guère marqué Françoise Berclaz, elle confie néanmoins sa peur de la maladie et son inquiétude face au temps qui s'écoule. Pas question pour autant d'envisager prendre sa retraite. «J'ai dû parfois serrer les dents pour mener la librairie, mais je garde mon enthousiasme intact. Je rêve que La Liseuse perdure et reste indépendante. Les livres, c'est le monde; ce lieu, toute ma vie.» Et un port d'attache pour tous les amoureux de la lecture sensibles à une qualité d'accueil et friands de conseils avisés... ■

QUI DIRIGE LA SUISSE ?

LES TRAITS TIRÉS

Vincent



CREDIT SUISSE: OBJECTIF MAINTIEN DES EMPLOIS!

Après le sauvetage du géant bancaire helvétique, l'Union syndicale suisse exige que les emplois soient préservés et que des mesures de prévention efficaces soient prises par les autorités

Manon Todesco

La place financière suisse, et mondiale, a tremblé. Au bord de la faillite, Credit Suisse a été racheté en urgence le dimanche 19 mars par UBS, pour la somme de 3 milliards de francs. Réunis au sommet, conseillers fédéraux et banquiers ont opté pour cette opération de sauvetage afin d'éviter «des dommages économiques irréparables» sur l'ensemble du système financier. En guise d'assurance, le gouvernement offre à UBS une garantie de 9 milliards de francs. Par ailleurs, la Banque centrale lâchera jusqu'à 100 milliards de francs suisses de liquidités aux deux entités bancaires. Pour l'Union syndicale suisse (USS), la chute de Credit Suisse est due aux graves manquements de ses responsables et à l'échec collectif de la réglementation. Lors d'une conférence de presse tenue à Berne le 21 mars, la faîtière syndicale a exposé son analyse de la situation. «La recherche de rendements à court terme, la prise de risque et les systèmes de bonus salariaux encourageant une telle attitude étaient toxiques», souligne Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS. «A cela s'ajoute que l'équipe dirigeante de Credit Suisse manquait d'expérience bancaire et ne maîtrisait guère les risques et avait en outre négligé de constituer des réserves de liquidités et de fonds propres pour être à même d'affronter des temps difficiles, compte tenu des risques pris.»

SAUVER LES PLACES DE TRAVAIL

La revendication principale de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), soutenue par l'USS, est claire: le maintien des places de travail. En Suisse, la banque occupe quelque 17 000 personnes, dont environ 10 000

dans la région zurichoise. «Les employés de Credit Suisse ne doivent pas payer pour les erreurs commises par les managers et les autorités, insiste le syndicaliste. Les deux banques, Credit Suisse et UBS, ont le devoir d'éviter des coupes brutales dans les postes de travail.»

Président de l'ASEB, Michael von Felten évoque «la plus grande tempête dans le secteur bancaire suisse depuis la crise financière» et l'avenir de nombreuses personnes qui est en jeu. «On a beaucoup parlé ces derniers jours de la confiance qui doit être rétablie. Dans une banque, la confiance repose sur ses collaborateurs, et je suis consterné de voir que, jusqu'à présent, les responsables et les politiques n'ont pas dit un mot sur les emplois.»

Si des licenciements doivent toutefois avoir lieu, l'USS et l'ASEB exigent que les employés concernés bénéficient d'un soutien pour trouver un nouvel emploi le plus rapidement possible, se former ou se reconvertis. En outre, elles demandent que, lors de la fusion à venir entre UBS et Credit Suisse, les contrats de travail transférés soient assortis d'une protection contre le licenciement, en particulier pour les salariés de plus de 55 ans. «Quoi qu'il en soit, aucun licenciement ne doit avoir lieu avant l'intégration complète des deux entités», exigent l'ASEB et l'USS. Enfin, en dernier recours seulement, les représentants des salariés exigent qu'un bon plan social soit mis en place. Un groupe de travail devrait être constitué pour travailler sur ces différentes propositions.

MIEUX VAUT PRÉVENIR

L'effondrement de la deuxième plus grande banque internationale du pays, quinze ans après le sauvetage d'UBS, interroge les syndicats sur les mesures

prises à l'époque. «Les responsables à la Confédération et à la Banque nationale ont jeté de la poudre aux yeux de la population. Ils ont prétendu avoir réduit les problèmes des banques "d'importance systémique" de telle sorte qu'il n'y aurait pas de nouvelle affaire UBS obligeant la Confédération à accorder une garantie pour réduire les risques de pertes bancaires», expose Daniel Lampart. Mais les plans de liquidation compliqués se sont révélés inutiles en cas de crise. Les perdants sont la population et les employés de Credit Suisse.»

L'USS appelle à prendre, enfin, des mesures de prévention efficaces pour éviter que de tels événements se reproduisent. «Les autorités doivent veiller à ce que les banques disposent de réserves suffisantes en liquidités et en fonds propres pour pouvoir supporter elles-mêmes les pertes dans tous les cas de figure», insiste l'économiste. «Elles doivent par ailleurs imposer des restrictions sur les risques que les banques peuvent prendre. Les systèmes de primes salariales et de bonus qui poussent à la prise de risques doivent maintenant disparaître. Et seules les personnes disposant des qualifications requises devraient pouvoir diriger une banque.» Prévenir, plutôt que guérir, voilà ce à quoi appelle l'USS.

Enfin, cette dernière estime qu'une analyse approfondie des événements doit être réalisée. «Il faudra examiner dans quelle mesure le Département fédéral des finances, la Banque nationale et la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, *ndlr*) ont assumé leurs missions ou manqué à leurs devoirs, soulève le responsable syndical. Il faudra également faire toute la lumière sur leurs liens avec la place financière.»



La débâcle de Credit Suisse est «la plus grande tempête dans le secteur bancaire helvétique depuis la crise financière», a souligné Michael von Felten, président de l'ASEB.

RENDE DES COMPTES

A la suite de ce nouveau sauvetage étatique à coup de milliards, l'USS met le gouvernement face à ses responsabilités. Neuf milliards de francs, cela représente 1000 francs par habitant. «Face à la population, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter va devoir expliquer pourquoi, d'une part, l'on soutient UBS et Credit Suisse, alors que l'on veut, d'autre part, économiser sur les rentes AVS, que la Confédération baisse les

rentes du 2^e pilier et que les primes d'assurance maladie ne cessent de prendre l'ascenseur», lance Daniel Lampart. Et de rappeler que les grandes banques ont grassement profité des baisses d'impôts accordées aux entreprises dans la plupart des cantons ces dernières années. «Il faut que cela change. La Suisse doit développer une politique du pouvoir d'achat et une politique fiscale qui soient axées sur les gens qui travaillent et font tourner le pays.» ■

Protestation sur la Paradeplatz

Le 20 mars, environ 500 personnes ont manifesté devant le Credit Suisse sur une place emblématique de Zurich, à l'appel de diverses organisations, dont Unia

Sylviane Herranz

Un vent de colère s'est abattu sur la Paradeplatz de Zurich au lendemain de l'annonce du rachat par UBS de Credit Suisse et des monumetales sommes accordées par la Banque nationale et le Conseil fédéral pour son sauvetage. Haut lieu de la place financière helvétique, la Paradeplatz accueille les plus grandes banques du pays. Ce lundi 20 mars au soir, quelque 500 personnes

ont manifesté, sous le slogan «Halte aux profiteurs!», à l'appel d'une alliance emmenée par la Jeunesse socialiste suisse, les jeunes Verts, la Grève du climat, le collectif de la Grève féministe de Zurich, des organisations politiques et Unia. Durant le rassemblement, les organisateurs ont dénoncé «le fait qu'en un rien de temps, des fonds de plusieurs milliards ont pu être assurés pour la reprise de Credit Suisse par UBS, l'Etat engageant même sa responsabilité.» Ils exigent que ceux

qui sont à l'origine «du krach» de Credit Suisse soient tenus pour responsables, et qu'il soit mis un terme à la logique acceptant que les grandes banques puissent verser des milliards de bonus et de dividendes, alors qu'il revient, en cas de difficultés, à la collectivité publique de recoller les pots cassés.

«Le principe de la privatisation des profits et de la nationalisation des coûts s'est une fois de plus appliquée», s'indigne l'alliance, ajoutant qu'il est inacceptable que des conditions en matière de règles concernant les bonus, de sauvegarde des emplois ou encore d'objectifs climatiques n'aient été posées ni à Credit Suisse ni à UBS.

Deux jours avant la décision du rachat par UBS, la Jeunesse socialiste suisse s'était offusquée de l'octroi des 50 premiers milliards de francs pour sauver Credit Suisse, alors que la banque a permis à certains de s'enrichir immodérément. Ainsi, depuis 2010, Credit Suisse a versé plus de 11,7 milliards de francs à ses actionnaires. Le 17 mars, les jeunes militants s'étaient déjà rendus devant la banque, sur la Paradeplatz, avec deux urnes, l'une électorale et l'autre funéraire, représentant pour la première la démocratisation de la banque et pour la seconde sa disparition. A cette occasion, les jeunes socialistes ont exigé «la mise en place d'un conseil de banque démocratique», et «la nationalisation totale de la banque», avec comme objectif la défense des intérêts de la population. ■



Les manifestants ont dit leur colère sur la Paradeplatz à Zurich où se trouve le siège de Credit Suisse, mais également une succursale d'UBS.

«LA BANQUE NATIONALE JOUE AVEC LE FEU»

L'USS dénonce une décision de la BNS qui risque d'apprécier le franc et mettrait en péril les salaires et les emplois dans certains secteurs liés à l'exportation

Sylviane Herranz

Jeudi dernier, la Banque nationale suisse (BNS) annonçait la hausse de son taux directeur de 0,5% pour le porter à 1,5%. Elle a justifié ce relèvement par sa volonté de combattre l'inflation qui, selon ses dires, s'est accélérée de nouveau depuis le début de l'année, atteignant 3,4% en février. La BNS se réserve la possibilité d'augmenter davantage son taux d'intérêt «pour assurer la stabilité des prix», note-t-elle dans son communiqué. Elle ajoute: «Afin de garantir des conditions monétaires appropriées, la Banque nationale reste en outre disposée à être active au besoin sur le marché des changes. Depuis quelques trimestres, il s'agit principalement de la vente de devises.» Une volonté qui a fait bondir l'Union syndicale suisse (USS), estimant que «la BNS joue avec le feu». La faîtière syndicale explique que «par le passé, de telles remarques ont incité les spéculateurs sur les devises à miser sur une appréciation du franc».

Pour l'USS, ce qui est arrivé dans le secteur bancaire ces derniers jours «est tout simplement effarant», écrit-elle dans un communiqué. Avant de poursuivre: «En Suisse et aux Etats-Unis, des banques ont dû être sauvées afin d'éviter de potentielles catastrophes économiques. Et personne ne peut savoir à l'heure actuelle dans quelle mesure les dangers sont réellement écartés. Dans un tel contexte, le franc risque de s'apprécier fortement, bien qu'il soit déjà surévalué. La déclaration d'intention de la BNS d'autoriser de nouvelles appréciations est un jeu risqué.»

La faîtière des syndicats se dit extrêmement préoccupée face à cette décision. Elle explique que les exportations de divers produits industriels stagnent ou sont en recul, que la compétitivité des prix de certaines branches d'exportation, comme l'industrie alimentaire et celle des boissons, s'est déjà détériorée en raison de la hausse du franc, et conclut: «Une nouvelle appréciation significative du franc mettrait en péril les salaires et les emplois dans plusieurs secteurs de l'économie d'exportation.» ■

L'ÉVÉNEMENT. SYNDICAL

TOUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ SYNDICALE EN SUISSE ROMANDE ET AILLEURS ?

ABONNEZ-VOUS À L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

et offrez-vous un regard sur les enjeux sociaux, ici et dans le monde.



UN MOIS D'ESSAI GRATUIT?

- Je souhaite recevoir gratuitement *L'Événement syndical* pendant 1 mois.
 - Je souscris un abonnement standard à 60 fr. par an.
 - Je souscris un abonnement de soutien à 100 fr. par an.

Nom, prénom, adresse

À retourner à *L'Événement syndical* · pl. de la Riponne 4 · 1005 Lausanne
ou à forum@evenement.ch · evenement.ch/abonnement · tél. 021 321 14 60

WWW.EVENEMENT.CH

MINI ANNONCES

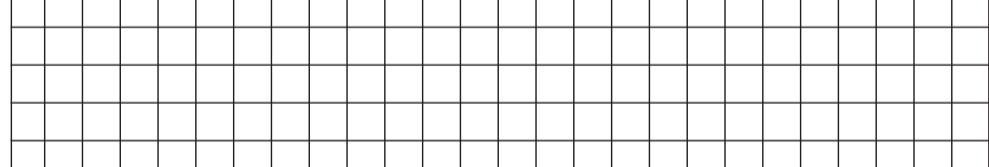
Cocher la case qui convient

- EMPLOI
 - VACANCES
 - À LOUER
 - IMMOBILIER
 - 2 & 4 ROUES
 - À VENDRE
 - À ACHETER
 - RENCONTRES
 - ANIMAUX
 - DIVERS

**18 mots maximum, vos coordonnées non comprises
Tarif: 20 francs (à glisser dans l'enveloppe avec votre annonce)**

Ecrire lisiblement, en majuscules. Une lettre par case et une case de libre entre chaque mot

Indiquer vos coordonnées précises (adresse ou numéro de téléphone) dans le texte de l'annonce



**Vos annonces sont à envoyer à: L'Événement syndical,
Service des annonces, place de la Riponne 4, 1005 Lausanne**

LIRE COMPRENDRE S'ENGAGER

POUR UN MÉDIA INDÉPENDANT

AVEC LE COURRIER

L'ABONNEMENT C'EST MAINTENANT

LE COURRIER



lecourrier.ch/maintenant

DES CONDITIONS DE TRAVAIL TOUJOURS PÉNIBLES CHEZ PATEK PHILIPPE

Des salariés témoignent de la persistance d'un climat délétère dans la société de haute horlogerie genevoise. Unia demande un audit indépendant

Textes Jérôme Béguin

Les conditions de travail semblent toujours aussi pénibles chez Patek Philippe. Pour mémoire, la manufacture genevoise avait défrayé la chronique horlogère au printemps 2021. Soutenus par Unia, des employés et des ex-salariés avaient témoigné du stress, du harcèlement, du mobbing ou encore, pour l'un, du racisme, dont ils étaient victimes. Certains avaient été licenciés après avoir dénoncé ces faits à la hiérarchie, les autres étant poussés à se taire sous peine d'être sanctionnés. Le syndicat avait saisi l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, qui avait constaté des «pratiques managériales et des lacunes en matière de prévention des risques psychosociaux», ayant un «impact sur la santé du personnel», et requis des mesures de mise en conformité. La direction de l'entreprise s'était alors excusée et engagée à identifier les problèmes et à favoriser le dialogue.

«Nous avons pu désigner deux délégués syndicaux, participer à des séances paritaires et tenir des échanges avec l'entreprise. L'avancée est réelle, mais reste insuffisante», explique Alejo Patiño, secrétaire syndical d'Unia Genève en charge de l'horlogerie. Si Patek Philippe a mandaté une société spécialisée dans la santé au travail et les risques psychosociaux, PMSE, pour mener une évaluation, celle-ci se révèle «problématique», selon le syndicaliste. «Tous les travailleurs ne sont pas entendus, comme ceux en arrêt maladie. Et les salariés sont invités à s'exprimer lors de séances collectives alors que l'on sait qu'il est parfois difficile de s'ouvrir devant des collègues. Pire, un responsable de PMSE a été engagé en tant que chef de la cellule risques psychosociaux de Patek Philippe alors que l'enquête est toujours en cours.»

«JE VIENS AVEC LA BOULE AU VENTRE»

«Cela nuit gravement à la confiance que nous pouvons avoir aussi bien dans l'entreprise que dans l'enquête



L'ADN de la gestion du personnel reste le même chez Patek Philippe à Plan-les-Ouates, a expliqué un horloger. Depuis 2021, 80% des RH ont changé, mais «il y a toujours autant de pression, de rabaissement, d'humiliation et de peur».

de PMSE», affirme Antonio*, un salarié. «Nos chefs n'ont pas peur de la hié-

archie parce qu'ils se sentent protégés. Le chef a toujours raison. Le mien m'a pris en grippe et, tous les jours, il me harcèle, n'hésitant pas à me rabaisser devant la relève d'équipe alors que j'ai beaucoup d'ancienneté et d'expérience. J'espère qu'il va sauter ou que je vais changer d'atelier, mais les jours, les semaines et les mois passent, rien ne bouge, je viens travailler avec la boule au ventre et j'attends les vacances avec impatience.»

«Les 80% des RH ont été changés depuis 2021, mais l'ADN reste le même, il y a toujours autant de pression, de rabaissement, d'humiliation, de peur, et les RH protègent les responsables», souligne un autre horloger, Giovanni*. Lui aussi a fait l'expérience d'être dans le viseur d'un chef. «Du jour au lende-

main, j'étais le plus mauvais des employés, à licencier.» Il en a fait un burn-out. «La performance que l'on nous demande est tellement haute que nous sommes complètement aliénés. Nous sommes crevés lorsque nous sortons et, en plus, nous subissons les pressions des supérieurs, il est impossible de ne pas pêter un câble.»

Unia demande qu'un autre organisme, indépendant, soit mandaté pour mener un audit sérieux, indique Alejo Patiño. «Le syndicat doit avoir accès à la procédure et à l'ensemble des conclusions, il en va de la crédibilité de la démarche. Nous en avions fait la demande, mais cela nous a été refusé.» ■

* Prénoms d'emprunt.

VICTOIRE D'UNE SALARIÉE AUX PRUD'HOMMES

Une travailleuse licenciée en novembre 2020 par Patek Philippe a obtenu gain de cause au Tribunal des prud'hommes, qui a reconnu le caractère abusif de son licenciement. Victime, elle aussi, d'un chef, Julie* avait été congédiée après avoir tenté de dénoncer la situation. Le tribunal a admis qu'il s'agissait d'une mesure de représailles. «C'est une victoire importante, les faits que nous avions dénoncés au printemps 2021 sont les mêmes que ceux reconnus par les Prud'hommes», se félicite Alejo Patiño, en saluant le courage et la détermination de l'horlogère. «Ces procédures sont longues et difficiles pour les travailleurs qui préfèrent souvent tourner la page.»

«Je suis très contente de ce jugement qui me donne raison et qui démontre que cela vaut la peine de lutter pour défendre ses droits. L'indemnité accordée n'était pas ma priorité, je voulais dénoncer le mobbing dans l'entreprise et le fait que personne ne prêtait attention à cette situation», explique la jeune femme, qui a retrouvé un emploi dans une autre entreprise. Quant au responsable mis en cause par Julie, il est toujours en poste. «Je suis déçue que les pratiques n'évoluent pas chez Patek Philippe. J'invite toutes les personnes victimes de mobbing à le dénoncer. Je n'ai qu'un message: battez-vous!» ■

Le projet d'initiative contre les licenciements prend forme

L'initiative pour une protection étendue contre les licenciements était au programme de la dernière journée de formation et d'échanges d'Unia Genève

Jérôme Béguin

Organisée le 11 mars dernier, la «Journée des militantes et des militants» d'Unia Genève a remporté un certain succès, puisqu'une cinquantaine de membres y ont participé, sans compter les permanents

syndicaux. Trois ateliers de formation, d'échanges et de réflexion étaient proposés: la grève des femmes du 14 juin, l'initiative contre les licenciements et l'initiative «1000 emplois».

Déposée par les syndicats et soutenue par les partis de gauche, l'initiative «1000 emplois» est au menu des vota-

tions genevoises du 18 juin. Elle propose la création de mille emplois supplémentaires par an chaque fois que le taux de chômage moyen de l'année précédente est de 5% dans le canton. Ces emplois seraient financés par l'Etat au sein des collectivités publiques cantonales et municipales, des établissements subventionnés et des institutions publiques et privées poursuivant des buts d'intérêt public. Ils serviraient notamment à améliorer la cohésion sociale, à promouvoir la santé et à lutter contre le changement climatique. Ce chiffre de mille peut être réduit ou augmenté en proportion si le taux de chômage est inférieur ou supérieur à 5% l'année suivante. Il se situait par exemple à 5% en 2021 lors du lancement de l'initiative, puis est descendu à 3,9% en 2022.

L'initiative contre les licenciements est, elle, encore au stade du projet. Mais l'idée prend petit à petit forme. En mars 2022, le congrès d'Unia avait décidé du principe de lancer avec l'Union syndicale suisse (USS) une initiative visant à une protection accrue des représentants du personnel, mais aussi des jeunes mamans, des salariés âgés ou encore des travailleurs ayant un statut de séjour précaire. En novembre, le congrès de l'USS a accepté, à son tour, d'élaborer une initiative fédérale. Labo-

rantin en chimie chez Givaudan et président d'Unia Genève, Xavier Henauer était monté à la tribune pour défendre la démarche. Depuis longtemps, la région genevoise d'Unia a fait de cette question une priorité syndicale.

«IL FAUT TOUCHER TOUS LES TRAVAILLEURS»

«Nous avons démarré l'atelier par un tour de table et des participants ont témoigné avoir déjà été licenciés. L'un pour des problèmes avec la hiérarchie. Il n'a reçu, après vingt ans d'ancienneté, que 200 francs pour solde de tout compte! Dans la discussion qui a suivi, il est ressorti que nous devrions, plutôt que de parler de protection contre les licenciements, évoquer la protection de l'emploi», relate Xavier Henauer. En quoi pourrait consister l'initiative? «Il s'agirait d'augmenter le délai de protection en cas de maladie et de retour de congé maternité, ainsi que de pouvoir être réintgré dans le cas de licenciement non valable ou, au choix de l'employé, d'obtenir une indemnité conséquente. Il a été mis en avant la nécessité de protéger les travailleurs âgés, mais il faudrait éviter que les salariés ne se fassent virer juste avant d'atteindre cet âge de protection pour être réengagés comme temporaires. Il faudrait mieux définir les contours du

congé abusif, comme les degrés des fautes professionnelles. Aujourd'hui, le patronat invoque volontiers une rupture de confiance, mais cela ne veut rien dire, c'est seulement une excuse. Il faut une juste cause à un licenciement, autrement il est sans raison. Il faut en finir avec ce système helvétique qui permet de procéder à des licenciements au titre de motif économique.» Et revoir la procédure sur le licenciement collectif, «qui peut de toute façon être contournée dans les entreprises où le syndicat n'est pas présent en licenciant par petits paquets». Enfin, la question d'une véritable sanction des employeurs fautifs, en plus de l'indemnité pour licenciement abusif, est aussi essentielle. «Actuellement, il n'y a rien du tout, il nous faut pourtant une sanction dissuasive.»

Un groupe de travail sur l'initiative a été créé au sein d'Unia au niveau national et un comité devrait être aussi lancé à l'USS, indique le syndicaliste. Les discussions vont donc se poursuivre. «Il faut que tout le monde se sentent concernés par cette initiative, pas uniquement les militants syndicaux, il faut que nous touchions tous les travailleurs, y compris ceux qui ont une vision plutôt à droite.» ■



Président d'Unia Genève, Xavier Henauer avait défendu, avec succès, la proposition de lancer une initiative pour une vraie protection contre les licenciements à la tribune du Congrès d'Unia, en mars de l'année dernière (photo), puis à celle du Congrès de l'USS en novembre.

«SEULS LES PROFITS DE SON ENTREPRISE L'INTÉRESSAIENT»

Lors du procès Eternit bis qui se tient à Novare en Italie, le Parquet a demandé la prison à vie pour Stephan Schmidheiny: ce dernier n'a pensé qu'à ses propres intérêts, alors même que des décès étaient à prévoir

Texte et photos Claudio Carrer
Traduction Sylvain Bauhofer*

«Le prévenu Stephan Schmidheiny doit être reconnu coupable d'homicide volontaire et aggravé, et condamné à la peine de réclusion à perpétuité avec isolement diurne, sans circonstances atténuantes.» Telle est la requête présentée le 10 février dernier par le procureur Gianfranco Colace, à l'issue de son réquisitoire, dans le procès Eternit bis qui se tient devant la Cour d'assises de Novare, ville du Piémont en Italie. Un procès où le milliardaire suisse doit répondre du décès par mésothéliome de 392 personnes, victimes de l'amiante respirée au travail ou dans leur cadre de vie, quand elles habitaient à proximité de la fabrique tristement célèbre de Casale Monferrato (province d'Alexandrie), dont Stephan Schmidheiny assurait personnellement la gestion entre 1976 et 1986.

À l'époque, la nocivité des fibres d'amiante était bien connue du prévenu lui-même, qui a néanmoins opté pour «une stratégie visant à dissimuler les preuves du caractère cancérogène de l'amiante, dans le seul but de protéger ses profits». Gianfranco Colace a ainsi reconstruit en détail et documenté tout le parcours de Stephan Schmidheiny, de sa gestion des usines sur la scène internationale à sa frénétique activité de lobbying et de désinformation, d'abord au profit de l'industrie de l'amiante, puis pour assurer sa propre défense.

CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

«Je ne pense pas que Stephan Schmidheiny ait voulu la mort de qui que ce soit, mais dans sa lucidité, il était conscient d'un tel risque. Il avait beau ignorer les noms et pré-noms des gens qui allaient mourir et leur nombre, il a résolument poursuivi son activité en sachant qu'il mettait en danger des vies humaines», a expliqué le magistrat pour justifier les circonstances aggravantes du décret éventuel caractérisant la personne qui agit, alors même qu'un événement futur est à prévoir.

Sachant que «les 392 cas de mésothéliome peuvent être attribués au prévenu», comme venait de le rappeler, sur la base de recherches épidémiologiques approfondies, d'études et de données scientifiques sa collègue Mariagiovanna Compare (qui elle aussi menait l'accusation) et après avoir décrété à l'audience précédente les conditions sanitaires désastreuses de l'usine, l'absence de mesures de protection de la main-d'œuvre face aux particules, les politiques de désinformation systématique et l'activité industrielle irrespectueuse de l'environnement, Gianfranco Colace a exposé à la Cour (présidée par le juge Gianfranco Pezone) les nombreuses raisons faisant que «le prévenu devait répondre des 392 décès provoqués selon les données scientifiques par l'amiante». Il l'a fait en citant des documents, des rapports, des notes et des procès-verbaux de réunions saisis durant la phase d'enquête par le Parquet de Turin. Une véritable mine d'informations pour «cerner la psychologie» du prévenu, puisqu'en découvre dans ces documents ses propres paroles, ses décisions et son rôle prépondérant à tous les niveaux.

Stephan Schmidheiny était à l'origine de toutes les décisions stratégiques, il contrôlait et dirigeait à la fois les grands systèmes et chaque société», a rappelé le magistrat, soulignant en particulier le rôle central joué par sa famille et lui dans le cartel européen, puis mondial, de l'amiante. Et cela dès 1929, année de la création à Zurich de la SAIC SA (Sociétés associées d'industries amiante-ciment, premier cartel européen), dans laquelle le prévenu s'est personnellement engagé dès le début des années soixante. Soit au moment de l'apparition d'un nouveau thème, la question sanitaire.

LAMENTATIONS FACE AUX ATTAQUES CONTRE L'AMIANTE

Gianfranco Colace pose alors la question essentielle: «Comment le nouveau thème a-t-il été abordé? S'est-on concentré sur la santé de la population ou sur ses propres affaires?» Le magistrat y répond en citant toute une série de documents et de déclarations qui mettent directement en cause Stephan Schmidheiny et sa garde rapprochée.



Image du stockage de l'amiante, projetée durant une audience. Pratiquement aucun changement en 50 ans...



Le procureur Gianfranco Colace lors du procès Eternit bis qui se tient à Novare.



Casale Monferrato était présent en force au procès, avec les représentants de l'Association des victimes et une délégation d'étudiants. Dans cette cité de la province d'Alexandrie, le drame de l'amiante se poursuit, avec 50 nouveaux cas par an de mésothéliome, cancer dû à l'inhalation de la fibre mortelle qui peut apparaître des années plus tard.



Casale Monferrato était présent en force au procès, avec les représentants de l'Association des victimes et une délégation d'étudiants. Dans cette cité de la province d'Alexandrie, le drame de l'amiante se poursuit, avec 50 nouveaux cas par an de mésothéliome, cancer dû à l'inhalation de la fibre mortelle qui peut apparaître des années plus tard.

efforts visant non pas – comme l'explique Gianfranco Colace – à transformer les usines obsolètes ou à instaurer des mesures de sécurité, mais bien à influencer les syndicats, les employeurs, la clientèle et le monde politique.» La garde rapprochée de Stephan Schmidheiny se déroule au sein de ce cartel pour freiner l'adoption de normes plus restrictives en Europe. «J'ignore dans quelle mesure ils ont atteint leurs buts, mais ils ont certainement entrepris de tels efforts», indique Gianfranco Colace, en attirant l'attention sur un passage «effrayant» du procès-verbal du dernier *Tour d'horizon*, où on peut lire que, «dans la plupart des pays en développement, la question sanitaire n'est pas prise au sérieux pour l'instant». «En somme, l'enjeu véritable n'était pas la santé, mais bien de savoir comment la question sanitaire pourrait influencer la marche des affaires», constate Gianfranco Colace, rappelant comment Eternit «parvenait à s'imposer» jusque dans l'Association internationale de l'amiante (AIA, très active dans la défense du commerce de l'amiante et la Communauté européenne) qui s'organisent (en 1977 et 1978) les activités de désinformation scientifique visant à discréder Irving Selkoff et l'on discute du besoin d'adapter l'étiquetage de l'amiante et son libellé (afin de signaler le cas échéant les «risques pour la santé»).

À la seconde conférence de Neuss, organisée en décembre 1976, véritable «cours de formation pour techniciens», Stephan Schmidheiny restera fidèle à sa ligne. Des directives y sont élaborées et transmises sur la manière d'affronter les «organisations syndicales, médicales et éthiques italiennes», par exemple sur le thème des poussières: «Il est souhaitable de se référer à la législation allemande, moins restrictive», quant au niveau d'empoussièrement toléré que l'OSHA, l'agence américaine pour la santé et la sécurité au travail. Des limites inacceptables, car «l'industrie de l'amiante a répondu qu'elle ne pourrait pas s'y adapter et qu'il lui faudrait arrêter toute activité», peut-on lire dans les notes d'un participant. Il est recommandé lors du même «cours» de «se distancer dans toute discussion des opinions du Dr Selkoff» et même d'«éviter de citer».

PROFIT ET MANIPULATION DE L'INFORMATION

C'est d'ailleurs son rôle de premier plan chez Eternit Italie qui vaudra à Stephan Schmidheiny de reprendre en 1976 la direction générale du groupe Eternit Suisse, avec pleins pouvoirs de décision et de dépenses. Gianfranco Colace va plus loin: «Il a toujours agi, pendant son activité comme après la fermeture de la fabrique, avec un seul objectif en tête: le profit de son entreprise. Bien qu'il ait été pleinement conscient de la dangerosité de l'amiante et du caractère épiphénomène de son industrie, il poursuivra cette activité pendant dix ans – dix ans de trop. Il veillera à maximiser sa production jusqu'en 1986, avant de tout faire pour limiter les pots cassés». Et encore: «Stephan Schmidheiny est un homme né dans une puissante famille, mais personne ne lui a appris à gérer une catastrophe touchant l'ensemble des entreprises», affirme encore Gianfranco Colace, citant au passage les mandats exercés par le magnat au sein de géants de l'économie hélvétique comme Brown Boveri, UBS, Swatch et Swissair, ou encore son «amiante» avec l'ex-conseiller fédéral (de 2004 à 2010) Hans-Rudolf Merz,

qui était «son conseiller en vue de la nomination des principaux dirigeants de ses sociétés».

De fait, conclut avec force Gianfranco Colace, entre les agissements décrits et les paroles qu'il a prononcées, on peut dire que «Stephan Schmidheiny a avoué». Le procureur a encore dénoncé le comportement du prévenu après la fermeture de son usine, notamment la mise en place d'une communication professionnelle visant à occulter les responsabilités de la direction générale et donc ses propres manquements, dans l'hypothèse d'une action en justice. «Étouffer les problèmes et focaliser l'attention sur les usines italiennes d'Eternit en évitant toute référence au groupe suisse et à ses actionnaires», telle était la mission confiée à l'agence de relations publiques milanaise Bellodi, qui a déployé des activités de veille stratégique auprès de la presse locale (et suisse aussi, à commencer par les journaux d'Unia qui couvraient l'affaire) et espionné l'association des victimes de Casale Monferrato, puis les magistrats turinois. Ces agissements s'étaient poursuivis jusqu'en 2005 où Raffaele Guariniello, alors procureur adjoint de Turin, avait ordonné une descente de police dans les bureaux de l'agence Bellodi et fait saisir de nombreux documents compromettants. Et essentiels pour les procès qui ont suivi, y compris celui en cours à Novare, où les interventions des avocats des parties civiles et les arguments de la défense sont encore attendus. ■

* Article paru dans *Area* le 17 février 2023

Uber doit payer des cotisations sociales, confirme le Tribunal fédéral

Les juges de Mon-Repos estiment que la société de transport est tenue de s'acquitter de toutes ses obligations d'employeur. Unia appelle les autorités à intervenir

Jérôme Béguin

Uber est tenu de s'acquitter des cotisations AVS de ses chauffeurs, a confirmé le Tribunal fédéral dans quatre arrêts rendus publics mercredi dernier. Ce faisant les juges de Mon-Repos à Lausanne soutiennent la décision de la Caisse de compensation du canton de Zurich qui avait considéré que les conducteurs exercent une activité lucrative dépendante du profit d'Uber. Pour la Haute Cour, les instructions données et contrôlées par l'application, ainsi que le rapport de subordination dans des domaines essentiels sont, entre autres, les caractéristiques d'une activité dépendante. La société de transport est maintenant tenue de fournir à la Caisse des documents

indiquant le montant des salaires versés à ses chauffeurs, ainsi que les frais généraux que ceux-ci ont dû supporter.

Unia salut ce jugement. «C'est une belle victoire d'étape. Le Tribunal fédéral confirme que les chauffeurs d'Uber ont le statut d'employés et que la société, même domiciliée aux Pays-Bas, doit payer ses cotisations sociales en Suisse», se félicite la vice-présidente d'Unia, Véronique Polito. «Le jugement ne se limite pas à Zurich, il est de portée suisse», précise la responsable du secteur tertiaire du syndicat. Le siège suisse d'Uber étant installé à Zurich, c'est la Caisse de compensation de ce canton qui s'est, en effet, chargée des démarches juridiques. Unia appelle maintenant tenue de fournir à la Caisse des documents

réactivement le paiement des cotisations. Pour fixer celles-ci, les salaires et les revenus minimums permettant de vivre doivent servir de références, estime le syndicat. «Nous allons interroger le Secrétariat d'Etat à l'économie et l'Office fédéral des assurances sociales. Les autorités ne peuvent plus laisser faire, elles doivent prendre le dossier en main. Nous avons des millions de chauffeurs et de livreurs qui ont des arriérés de salaires et de cotisations sociales, il faut trouver des solutions globales sachant qu'il ne va pas être possible de régler les affaires au cas par cas», explique la syndicaliste.

C'EST DU VOL À GRANDE ÉCHELLE

Dans un communiqué, Uber a souligné que cette décision portait sur des faits remontant à 2014. Les cotisations pour cette année-là avaient été fixées en 2019 par la Caisse de compensation de Zurich. La multinationale étasunienne avait alors déposé un recours auprès du Tribunal des assurances sociales du canton de Zurich. Elle prétend aujourd'hui avoir effectué les «paiements relatifs à 2014» auprès de la Caisse à la fin de l'année dernière dans une «volonté d'aller de l'avant». Si tel est le cas, la société technologique devra tout de même s'acquitter des cotisations pour les années suivantes. Mais sa prise de position, qui assure qu'elle opère désormais sur un «modèle entièrement différent à la suite d'importants changements», laisse à penser qu'elle n'entend toujours pas se mettre en conformité. Pour Véronique Polito, il faut que les autorités suivent l'exemple de Genève: «Je ne vois pas d'autres moyens que de suspendre Uber jusqu'à ce que l'entreprise se conforme à la loi. Le modèle d'affaires d'Uber repose sur le travail au noir, c'est du dumping, qui fait beaucoup de mal à la branche taxis, du tort aux assurances sociales, mais aussi aux chauffeurs. Selon nos estimations, des centaines de millions de francs leur sont dus. C'est du vol à grande échelle.» ■



Les juges du Tribunal fédéral ont tranché: Uber est un employeur et doit payer les assurances sociales de ses chauffeurs. Une décision qui vaut pour toute la Suisse.

Manque de main-d'œuvre, salaires en hausse

La situation sur le marché du travail est à l'embauche. Le nombre de postes vacants est élevé, notamment dans l'hôtellerie-restauration, l'industrie et certains domaines du bâtiment

David Gallusser/USS

Le marché du travail continue d'évoluer de manière satisfaisante. Le chômage diminue et le nombre de postes vacants reste élevé. Malgré le renchérissement, le revirement des taux d'intérêt et la guerre en Ukraine, les employeurs cherchent à recruter du personnel dans la plupart des secteurs. Mais pas partout avec la même intensité.

C'est dans l'hôtellerie-restauration que la situation est actuellement la plus difficile pour les patrons. Quatre entreprises sur cinq indiquent qu'elles sont contraintes d'effectuer moins de mandats parce qu'elles ne trouvent pas les bonnes personnes.

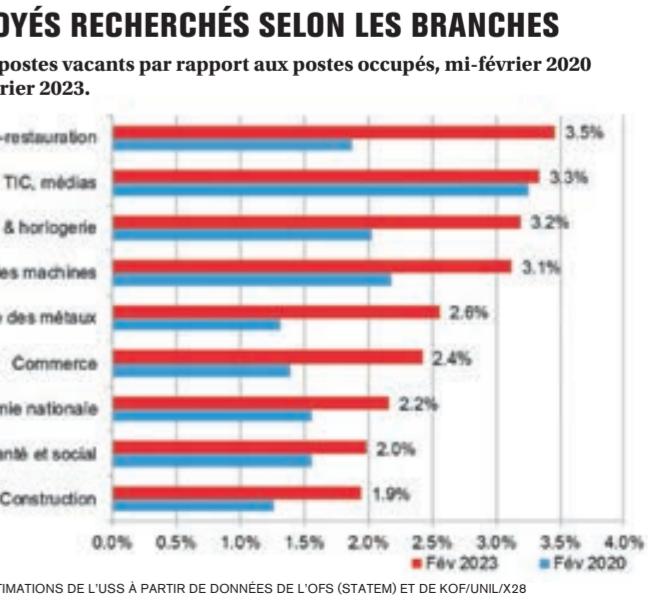
Prémissage. Mais les personnes formées restent les plus demandées. Près d'un restaurant et d'un hôtel sur deux d'ailleurs du mal à trouver une personne qualifiée, au bénéfice d'un apprentissage. C'est chez les électriciens et les autres installateurs du bâtiment que la situation est actuellement la plus difficile pour les patrons. Quatre entreprises sur cinq indiquent qu'elles sont contraintes d'effectuer moins de mandats parce qu'elles ne trouvent pas les bonnes personnes.

PRESSION À LA HAUSSE SUR LES SALAIRES

Sous une conjoncture solide, il n'y aurait pas autant de postes à pourvoir. Mais la conjoncture n'explique pas, à elle seule, pourquoi certaines branches ont tant de difficulté à embaucher. La situation des crèches est emblématique: la demande de places en crèche n'a pas fait de bond en avant spectaculaire. Pourtant, environ 1000 postes d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance sont actuellement mis au concours, soit plus de trois fois le nombre d'avant la pandémie.

de l'hôtellerie-restauration – un autre domaine avec beaucoup de postes à repourvoir et des salaires trop bas – devraient connaître la plus forte augmentation des rémunérations par rapport aux autres branches. Pour une fois, la pression sur le marché du travail devrait donc profiter aux travailleuses et aux travailleurs. ■

EMPLOYÉS RECHERCHÉS SELON LES BRANCHES



IMMERSION DANS LE MONDE DE L'ART TIMBRÉ

Sonya Mermoud

Un caillou, un couvercle de casse-role, des gants de chirurgien, des ustensiles de cuisine, une tapette à mouches... Autant d'objets reliés par un point commun: ils ont tous été glissés dans une boîte aux lettres, envoyés par la poste et font partie des œuvres timbrées ayant transité dans notre pays et présentées à l'Espace des inventions à Lausanne. «Cette exposition interactive vise à faire découvrir l'univers joueur et détonnant de l'art timbré, précise Emmanuelle Giacometti, directrice de l'Espace des inventions. Pour les réunir, nous avons travaillé avec Emmanuelle Ryser, animatrice d'un atelier d'écriture et rompu à cette pratique. Elle a fait appel à des membres de la communauté du *mail art* et a reçu tout un matériel, point de départ de l'initiative.»

L'art postal ou art posté est né dans les années 1960 et réunit des aficionados aux quatre coins du globe; 192 institutions postales de par le monde contribuent à la pérennité de cette initiative originale.

«Le *mail art* semble avoir été inventé par le peintre et illustrateur américain Ray Johnson. Ou, tout au moins, ce dernier l'a formalisé», précise encore la responsable culturelle. Les créations ne sont soumises à aucune règle à l'exception qu'elles doivent pouvoir s'insérer dans une boîte à lettres, être affranchies et distribuées par une poste, et parvenir à leur destinataire. Si des artistes de renom s'adonnent avec bonheur à cette pratique, elle rassemble nombre d'anonymes avec des résultats esthétiques variables... «Certaines réalisations sont jolies, d'autres rigolotes... Il y a toujours un aspect décalé, un peu provocant, et ludique», note encore Emmanuelle Giacometti, soulignant le caractère un rien anachronique de la démarche à l'heure des e-mails et de l'immédiateté. «Il y a une certaine joie liée à la lenteur et à renouer avec un envoi matériel.» «Comme une... à la poste» offre d'ailleurs la possibilité aux visiteurs - à noter que les facteurs ne paient pas l'entrée - de créer leur propre *mail art* et de l'adresser à un destinataire de leur choix. Un atelier est organisé dans ce sens et les réalisations qui y voient le jour sont munies d'un tampon spécialement créé pour l'occasion atten-



SARAH JACQUET



EMMANUELLE RYSER

Des envois créatifs, soumis à la seule condition de pouvoir être insérés dans une boîte aux lettres et timbrés comme il se doit.

tant de leur origine dans le cadre de l'exposition. «Chacun est invité à s'essayer à cet exercice stimulant et décoiffant tout en renouant avec le plaisir désuet et un peu oublié du vrai courrier.» ■

Espace des inventions, Vallée de la Jeunesse 1, Lausanne. Ouvert du mercredi au samedi, de 14h à 18h, et le dimanche et les jours fériés, de 10h à 18h. Plein tarif: 10 francs et réductions selon âges, catégories. Gratuit pour les facteurs.

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienné: pour connaître les heures d'ouverture du secrétariat et de la caisse de chômage, merci d'appeler le 032 329 33 33.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci de contacter le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

BULLE

CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: veuillez vous adresser à M. et Mme Carlos et Augustina Pinto au 078 803 62 43 ou carlosmendes614@gmail.com qui remplacent Martine Remy après 35 ans de service.

GENÈVE

HORAIRES DU SECRÉTARIAT

Nous sommes ouverts le lundi de 14h à 18h, et les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil

à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Réception: rue des Gares 12, 1201 Genève (inscriptions et formulaires).

Guichets: 9h-12h et 14h-17h, sauf lundi matin.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h,

sauf le mercredi après-midi.

Contact par email ou envoi des documents:

sans-emploi.ch/espace-client

Formulaire U1: geneve.pdu@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions du comité des retraités, ouvertes à tous les membres, ont lieu tous les 2^e mardis du mois, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel
Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi de 15h à 18h.

Ouverture des secrétariats: du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 10h à 12h.

Fleurier, permanences syndicales

Les jeudis de 13h à 18h tous les 15 jours.

Ouverture du secrétariat

Vendredi de 10h à 12h.

Le Locle

Ouverture du secrétariat

Mardi et jeudi, de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Permanence téléphonique pour toute la région: du lundi au vendredi de 10h à 12h et du lundi au jeudi de 14h à 18h au 0848 203 090.

GROUPE D'INTÉRÊT DES RETRAITÉS

Séance du comité

Chères amies, chers amis, Faisant suite à notre comité du 9 mars dernier, nous vous rappelons que notre prochaine séance aura lieu: **le jeudi 6 avril de 14h30 à 16h** au secrétariat Unia de Neuchâtel, salle du 1^{er} étage.

Ordre du jour proposé: **1.** Salutations et accueil. **2.** Notes de décisions du 9 mars 2023, remarques et approbation. **3.** Activités:

3.1. Course annuelle ; **3.2.** Assemblée générale du 26 avril ; **3.3.** 1^{er} Mai 2023; **3.4.** Référendum LPP. **4.** Démission des pré-retraités et pré-retraitées: intervention de Stéphane Noble, responsable RH et directeur administratif.

5. Divers.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, chères amies, chers amis, nos salutations les plus amicales. Andrée Schnegg, co-présidente, John Amos, co-président

Assemblée des retraités

L'assemblée des retraités d'Unia région Neuchâtel aura lieu le **26 avril** prochain, de 14h30h à 16h.

TRANSJURANE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30; vendredi de 9h à 11h30 au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2, 2^e étage: lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Porrentruy, rue des Baïches 18: lundi de 13h30 à 17h30.

Tavannes, rue du Quai 20: jeudi de 13h30 à 17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20: mardi de 13h30 à 17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont: lundi, mercredi et vendredi matin de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Le bureau de la caisse de chômage a déménagé. Il se trouve à la place de la Gare 11.

Moutier: mercredi après-midi, de 14h à 17h.

Porrentruy: lundi après-midi de 14h à 17h; jeudi matin, de 9h à 11h30.

Saint-Imier: mardi et jeudi de 14h à 17h.

Tavannes: lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin, de 9h à 11h30; lundi, mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h.

Permanence téléphonique: 058 332 11 32.

VALAIS

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00 de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: de 9h à 11h30.

Sierre: lundi de 17h à 19h.

Monthey: mardi de 17h à 19h.

Sion: jeudi de 17h à 19h.

Martigny: jeudi de 17h à 19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Téléphone: 058 332 11 32.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Ouverture des guichets:

Martigny, Monthey, Sierre, Sion

Lundi et mardi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h,

mercredi de 8h30 à 11h30, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

VAUD

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun. Vous pouvez les contacter au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Les permanences des secrétariats ci-dessus se font uniquement sur rendez-vous. Elles ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 14h à 18h.

Pour les autres secrétariats, renseignez-vous par téléphone.

Horaires téléphoniques:

Lundi à vendredi matin de 8h30 à 12h.

Lundi après-midi de 13h30 à 17h.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h.

Mercredi après-midi fermé.

Vendredi après-midi de 13h30 à 16h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne, Vevey, Aigle, Morges, Nyon, Crissier, Yverdon, Payerne, Le Sentier

En lieu et place de l'envoi d'e-mails, les demandeurs d'emploi doivent désormais contacter la caisse de chômage au moyen du formulaire de contact internet disponible sur la page d'accueil sans-emploi.ch. L'objectif de ce formulaire est de fournir des réponses à de nombreuses questions via la FAQ, il permet d'éviter de l'attente au téléphone et fluidifie le traitement. Le formulaire permet en outre de télécharger les documents manquants directement sur cette page. Nous restons évidemment accessibles aux assurés par téléphone au 058 332 11 32 (numéro unique pour la Suisse Romande).

L'Espace des inventions à Lausanne accueille jusqu'au 18 juin prochain une exposition baptisée «Comme une... à la poste», consacrée au «mail art» ou art timbré. Ludique et créatif

COURRIER

FACE À NOS RETRAITES, LA PINGRERIE N'A PLUS DE LIMITES!

Dernièrement, les Chambres fédérales ont refusé une faible compensation du renchérissement pour les rentes AVS. Cela désespère nos ainés, qui luttent contre la perte de pouvoir d'achat en période d'inflation. Ce qui à terme mène à une paupérisation rampante. Bien que les montants de 7 à

DIX ANS DE PRISON POUR TRAITE D'ÊTRES HUMAINS

Un patron actif dans la plâtrerie employait des travailleurs des pays de l'Est payés quelques francs l'heure. Pour Unia, il est urgent de renforcer les mesures existantes pour lutter contre cette criminalité sur les chantiers

Manon Todesco

Le Tribunal de district de Zurich a récemment condamné un entrepreneur de la construction dans plusieurs cas de traite d'êtres humains. Reprenons les faits. L'employeur incriminé est suisse et actif dans la plâtrerie, de 2012 à 2017. C'est en 2015 que le syndicat Unia l'épingle pour des cas graves de dumping, social et salarial. «Pendant des années, il engageait des travailleurs venus notamment de Hongrie, de Roumanie, de Moldavie et de Bulgarie, qu'il payait entre 4 et 5 francs l'heure», explique Bruna Campanello, responsable du secteur arts et métiers d'Unia et membre du comité directeur. «Les cotisations sociales n'étaient pas honorées et nous avions découvert qu'une quinzaine

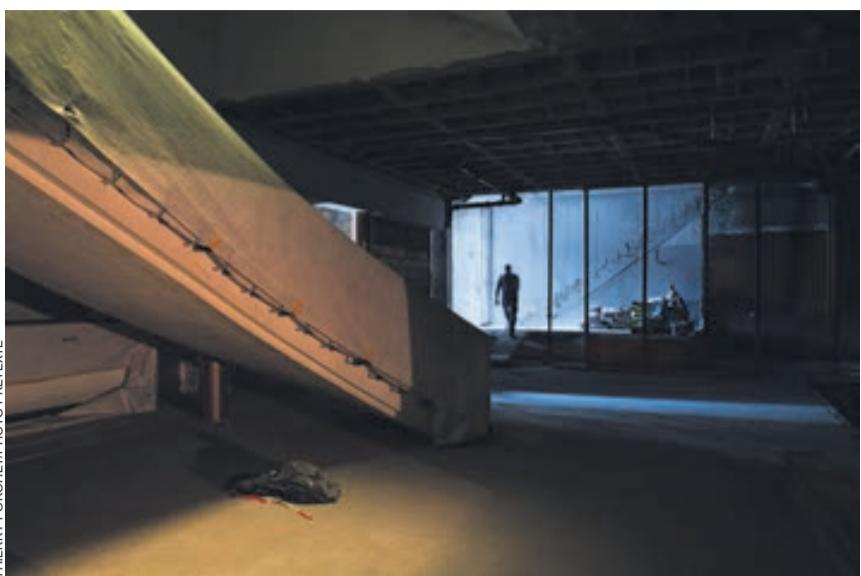
de travailleurs logeaient dans un petit appartement aux murs moisis, disposant d'une seule douche et de deux toilettes. Quant aux employés, non seulement ils ne connaissaient pas leurs droits, mais le climat de peur qui régnait à force d'être menacés les empêchait de parler.»

PRISON FERME

A l'époque, l'entrepreneur est dénoncé, mais il s'en sort à chaque fois en faisant faillite et en rouvrant une nouvelle société. «Il a procédé à six ou sept faillites en quelques années pour fuir ses obligations», souligne la responsable syndicale. Il a profité du fait que les instances de contrôle ne disposent que de moyens insuffisants pour intervenir immédiatement en cas de manquements ma-

nifestes. Même si les manquements ont été découverts, les agissements n'ont pas pu être stoppés...» Et d'ajouter que les organes de contrôle ont alerté l'Etat de Zurich plusieurs fois à son sujet, mais que celui-ci ne les a pas pris au sérieux. Il aura fallu attendre sept ans pour que la justice se réveille. «La peine infligée est de dix ans de prison ferme», confie Bruna Campanello, qui se dit très satisfaite. Unia rappelle que la traite des êtres humains est une forme d'esclavage moderne, punie par le Code pénal, et demande que les victimes et les témoins soient protégés dès les premiers soupçons et que les autorités poursuivent d'office les auteurs comme le prescrit le droit; ce qui induit notamment la régularisation de leur statut de séjour et la protection de leur identité.

THIERRY PORCHER/PHOTO PRÉTEXTÉ



L'employeur engageait des travailleurs de Hongrie, de Roumanie, de Moldavie ou encore de Bulgarie, payés entre 4 et 5 francs de l'heure. Ces derniers vivaient dans un climat de peur. Unia a dénoncé ces cas d'esclavage moderne.

MODÈLE GENEVOIS

Pour le syndicat, ce cas est révélateur des lacunes qui permettent aux systèmes criminels de fonctionner sur les chantiers suisses. La solution se trouve en particulier dans le renforcement des mesures d'accompagnement. «La nouvelle loi fédérale sur la lutte contre les faillites abusives est un premier pas encourageant, mais elle doit encore être améliorée», insiste la syndicaliste. En effet, rien qu'en 2021, 2800 affaires suspectes ont été enregistrées par la Suva: un nouveau record!

Par ailleurs, Unia exige que lors de manquements manifestes, les organes de contrôle puissent ordonner la suspension immédiate du travail afin de protéger les travailleurs. «C'est ce que le Canton de Genève vient de mettre en place, salue Bruna Campanello. Il faudrait généraliser cette base légale au niveau national pour avoir un effet préventif contre les agissements criminels sur les chantiers, car une procédure juridique de nombreuses années plus tard ne protège ni les créanciers ni les travailleurs.» Il est temps que la peur change de camp! ■

Neuchâtel: Les salaires minimums dans la vente devraient augmenter

Une assemblée du personnel de la branche a approuvé la nouvelle Convention collective de travail négociée entre Unia Neuchâtel et les associations patronales

Jérôme Béguin

Bonne nouvelle pour le personnel de la vente, ainsi que les salariés des pharmacies et des opticiens du canton de Neuchâtel. Une nouvelle Convention collective de travail (CCT) neuchâteloise du commerce de détail devrait entrer en vigueur à la fin de l'année avec des améliorations à la clé. Le 15 mars, une assemblée du personnel de la branche a approuvé le résultat des négociations entre Unia et les associations patronales. Certaines d'entre elles doivent toutefois encore le ratifier en assemblée.

La nouvelle CCT prévoit d'augmenter les salaires minimums de 2% à 5% suivant la catégorie professionnelle, explique Sandrine Maeder, secrétaire syndicale d'Unia Neuchâtel. «Beaucoup de vendeurs et de vendeuses ne gagnent que le minimum de la convention, ils devraient voir la différence sur leur fiche de paie en 2024.» Une nouvelle catégorie salariale est, en outre, introduite qui profitera aux personnes disposant d'une attestation de formation professionnelle. En y ajoutant quelques années d'expérience, celles-ci pourront bénéficier de la même rémunération que le personnel titulaire d'un CFC.

Sur le plan des congés, les petits magasins, soit ceux comptant moins de quinze postes équivalent plein temps, devront libérer leur personnel le 26 décembre ou le 2 janvier, au choix. Il ne s'agit toutefois pas d'un jour de congé

en plus, mais cela permettra aux personnes concernées de marquer une véritable pause durant les fêtes de fin d'année. «Nous aurions voulu que les grands magasins s'engagent aussi en ce sens, mais cela a été hors de question pour eux», regrette Sandrine Maeder. Les commerces plus importants et les pharmacies devront, par contre, accorder une semaine supplémentaire de vacances pour leurs collaborateurs qui ont passé plus de vingt ans dans l'entreprise ou qui sont âgés de plus de 55 ans avec cinq ans de boîte. Ils bénéficieront ainsi de six semaines de vacances. Quant au congé paternité, il se montera à trois semaines dans cette catégorie d'établissement, contre deux selon la loi fédérale.

NÉGOCIATIONS DIFFICILES

Les négociations ont duré deux ans et elles ont été «difficiles», relate la syndicaliste. «Il y a d'abord eu le Covid, puis la guerre en Ukraine, les employeurs se sont appuyés sur les faillites, passablement nombreuses dans la branche, ou encore sur le prix de l'électricité, c'était compliqué.»

«Nos revendications étaient, au départ, très éloignées des positions des patrons. Ils ne bougeaient sur aucun point, mais voulaient, au contraire, nous ajouter une ouverture les trois lundis fériés. Nous aurions aimé faire mieux, mais nous savons que nous ne pouvons pas obtenir plus à ce stade», a assuré la secrétaire régionale d'Unia Neuchâtel, Silvia Locatelli, durant l'assemblée. «Nous avons tout de même obtenu des éléments positifs», souligne Sandrine Maeder.

La secrétaire syndicale a longtemps travaillé dans le canton de Vaud et a souvent été confrontée à des salaires inférieurs à ceux prévus par la CCT neuchâteloise. Autre avantage de la convention collective, elle offre, note-t-elle, une assurance maladie perte de gains. «Dans les boutiques de moins de deux employés, il n'y a pas d'obligation de conclure une assurance ma-

ladie perte de gains, c'est alors le Code des obligations qui s'applique avec des situations malheureuses, comme j'ai pu le constater dernièrement: une vendeuse enceinte qui est obligée de s'aliter ne touchera qu'un mois de salaire et après plus rien.»

PLUS DE CONTRÔLES

Sandrine Maeder se réjouit qu'un «partenariat social fort» ait pu se construire autour de la CCT. «Je crois que nous obtiendrons plus en faisant vivre ce partenariat qu'en entrant dans une confrontation stérile.» Symbole de ce partenariat, une contribution professionnelle va être introduite permettant de faire vivre la commission paritaire. Aujourd'hui, celle-ci ne pratique qu'une douzaine de contrôles des conditions de travail et d'engagements par an. «A ce rythme, il faudra cinquante ans pour visiter tous les commerces du canton», a pointé pendant l'assemblée David Taillard, le responsable du secteur tertiaire d'Unia Neuchâtel. La contribution paritaire employeurs-employés, qui ne devrait pas dépasser 3 francs par mois pour ces derniers, permettra de tripler ces contrôles et de poursuivre les contrevenants à la CCT. «En 2022, il y a deux dossiers que nous voulions emmener au tribunal, mais nous n'avons pas pu le faire faute de moyens. Ces procédures judiciaires sont très coûteuses. C'est dommage d'avoir une CCT qu'on ne peut faire respecter», indique Sandrine Maeder. Ces contributions seront remboursées à hauteur de 80% aux membres d'Unia puisqu'ils s'acquittent déjà de leurs cotisations syndicales.

L'assemblée générale s'est conclue sur un mode combatif, David Taillard appelant à inviter de nouveaux militants à intégrer le comité vente d'Unia et à rejoindre leurs collègues «qui se sont battus ces dernières années pour améliorer les conditions de travail». «Il faut que nous puissions d'ores et déjà préparer le prochain renouvellement de la CCT.» ■



La nouvelle CCT de la vente neuchâteloise devrait entrer en vigueur à la fin de l'année.

NEIL LABRADOR/ARCHIVES

LAUSANNE: STOP AU PILLAGE DES MATIÈRES PREMIÈRES!



OLIVIER VOGELSANG

Sur la place du Port à Ouchy, à quelques enjambées du Beau-Rivage Palace, près de 200 personnes s'étaient rassemblées le mardi 21 mars pour protester contre la tenue annuelle du Sommet mondial des matières premières, ou Commodities Global Summit. Les négociants et les spéculateurs du monde entier étaient réunis pour la 12^e fois dans l'hôtel voisin. Le rassemblement avait été organisé par le Collectif Sud Global, Solidarités Vaud, Contre-attaque & autonomie ainsi que le POP de Lausanne. Ensemble, ils ont dénoncé les profits réalisés par les multinationales du Nord en exploitant les populations du Sud et en détruisant leur environnement. Des entreprises qui ont aussi surfé sur la crise du Covid et celle de la guerre en Ukraine pour amasser des bénéfices records. La Suisse était aussi dans le viseur des manifestants, elle qui est «un des centres nerveux du négocié international» et qui abrite sur ses terres des sociétés aux noms empreints de violations des droits humains ou de catastrophes. Parmi elles: Chiquita, Cargill, Trafigura ou encore Vale. «Honte à la Suisse qui accueille les affameurs de la planète», a lancé un des intervenants, en appelant à la solidarité avec les peuples du monde entier. ■ SH

LA PRÉCARITÉ QUI NE SE VOIT PAS

Après la pandémie, la nouvelle crise provoquée par la guerre en Ukraine enfonce davantage les ménages les plus fragiles, passant sous les radars des chiffres officiels. Le CSP émet ses recommandations

Textes Manon Todesco

«La situation sociale ne s'apaise pas, au contraire, la précarité augmente», alerte Bastienne Joerchel, directrice du Centre social protestant (CSP) Vaud. A l'occasion de sa conférence de presse annuelle, tenue le 21 mars à Genève, l'association a fait un état des lieux de la précarité en temps de crise dans quelques cantons romands. Après deux ans de crise liée à la pandémie de coronavirus, c'est désormais la guerre en Ukraine qui achève de fragiliser les personnes et les familles déjà fortement affectées. On parle ici de la classe moyenne inférieure et de ceux qui ne rentrent pas dans les dispositifs publics, à l'image des migrants. En effet, malgré les mesures mises en œuvre pour atténuer les effets de l'inflation, certains groupes socioprofessionnels continuent à souffrir, remarque le CSP. «L'an dernier, nous anticipions les baisses de pouvoir d'achat et, aujourd'hui, tout le monde est touché par l'inflation et les hausses de primes d'assurance maladie», souligne Caroline Regamey, responsable de la politique sociale et recherche au CSP Vaud.

INVISIBILITÉ

Ce qui est curieux, c'est le grand écart constaté entre les statistiques officielles et la réalité sur le terrain. «Sur le papier, le chômage est stable, voire en baisse, l'inflation est contenue et les dossiers d'aide sociale sont en constante diminution depuis trois ans. Mais dans les coulisses, c'est une tout autre histoire», poursuit Caroline Regamey. Dans les CSP, tout comme d'autres organisations d'aide privée, les demandes de soutien direct et en nature ont explosé. Les lignes téléphoniques sont surchargées et certaines permanences ont dû être suspendues. Quant aux demandes d'aide financière pour faire face aux loyers et aux frais d'assurance maladie et de

santé, elles ont nettement augmenté. Dans le canton de Vaud, elles ont doublé entre 2019 et 2022. A Genève, les Colis du cœur et le Vestiaria social ont vu le nombre de leurs bénéficiaires doubler. Dans le canton de Vaud, la distribution de Cartons du cœur a augmenté de 85%, et l'épicerie de Caritas peine à satisfaire la demande actuelle... Cela s'explique par l'affluence de requérants venus d'Ukraine, mais pas seulement. On assiste aussi à une recrudescence d'un public suisse et salarié.

ENTRE LES MAILLES DU FILET

Quelle est donc cette pauvreté qui échappe aux indicateurs officiels? Pourquoi recourir à l'aide privée plutôt qu'à l'aide sociale publique?

«Les personnes sans papiers y renoncent par peur d'être dénoncées aux autorités», explique Caroline Regamey. Même chose pour les personnes ayant un permis B, qui craignent souvent que leur permis ne soit pas renouvelé si elles recourent à l'aide sociale.» Il y a aussi les travailleurs précaires, dont les revenus sont trop faibles pour vivre dignement mais trop hauts pour prétendre à l'aide sociale. «Enfin il y a les personnes et les ménages qui cumulent les facteurs de précarité, à savoir la maladie, le chômage, ou encore un divorce, un licenciement ou des dettes, souligne Caroline Regamey. Ces personnes vont renoncer en priorité aux activités de sociabilité mais aussi aux soins et aux consultations médicales, ce qui pose un vrai problème.»

RECOMMANDATIONS

En Suisse, 1,5 million de personnes vivent dans la pauvreté. Afin d'y remédier, le CSP a émis ses recommandations. La première est la nécessité de mieux documenter le phénomène pour éclairer les pauvretés et les précarités cachées et y apporter des réponses politiques adaptées. «Un Observatoire des précarités a récemment vu le

THIERRY PORCHET/ARCHIVES



En ces temps de crise, les demandes d'aide directe et en nature ont explosé. Les épiceries Caritas, par exemple, peinent à y répondre.

jour dans le canton de Vaud et c'est un exemple à suivre pour les autres cantons», salut Alain Bolle, directeur du CSP Genève.

Les CSP réclament également une adaptation des subsides d'assurance maladie à l'augmentation des primes. «A Genève, 25% de la population n'a pas d'épargne: en cas de franchise élevée, ils se retrouvent donc en difficulté pour payer leurs soins», remarque Alain Bolle.

De même, une élévation des seuils d'accès aux aides sociales et des limites de fortune est importante pour renforcer le filet social. «Nous revendiquons par ailleurs une harmonisation des aides sociales pour réduire, voire éliminer, les inégalités existant actuellement entre les cantons», poursuit le directeur.

Les CSP sont également engagés dans la lutte contre le non-recours aux prestations sociales (à cause de la complexité et de la lourdeur administratives ou par ignorance des droits) et appellent à l'octroi automatique des prestations. «Les guichets d'information sociale doivent aussi se généraliser afin d'accueillir les demandes de conseil, comme le faisait le Bureau d'information sociale à Genève mais aussi le programme "Vaud pour vous"», rappelle Alain Bolle.

Enfin, les CSP appellent à l'ouverture d'un débat politique et public sur la question de l'aide sociale pour les personnes migrantes. «La protection sociale en Suisse doit primer sur la question du statut de séjour. Aujourd'hui, trop de personnes de nationalité étrangère vivent dans la pauvreté plutôt que de risquer de mettre en péril leur permis de séjour.» ■

Plus d'infos sur: csp.ch



Les responsables romands du Centre social protestant ont fait état de la situation sur le front de la précarité qui tend à s'aggraver et à toucher de nouvelles couches sociales.

CSP VAUD

REMISES À FLOT GRÂCE AU CSP

Actives dans l'économie domestique, Liliana* et Maria* ont récemment été régularisées et cumulent les facteurs de précarité. Avant d'être prises en charge par le CSP, elles aussi craignaient que recourir à l'aide sociale pouvait mettre en danger leur permis de séjour.

LILIANA*, 35 ANS, ORIGINNAIRE DES PHILIPPINES

«Je suis arrivée en Suisse en 2012, et je suis restée pendant dix ans sans papiers. J'étais nourrice pour des familles, au noir, et j'ai été renvoyée pendant la pandémie. J'ai retrouvé ensuite des petits boulots dans le nettoyage, mais c'était du temporaire et c'était difficile à obtenir de par ma situation.

J'ai obtenu mon permis B en 2022 et aujourd'hui, heureusement, je suis déclarée auprès de six familles pour qui je fais du nettoyage 29 heures par semaine, ce qui me permet de gagner entre 2500 et 3000 francs par mois.

Je me suis adressée au CSP à la suite de l'obtention de mon permis. Ils m'ont beaucoup aidée pour obtenir des informations sur mes droits et sur les documents à fournir pour mes demandes. Ma situation est meilleure, mais quand même risquée, car je n'ai pas du tout d'épargne.»

MARIA*, 43 ANS, ORIGINNAIRE DU HONDURAS

«J'ai poussé la porte du CSP Genève en octobre 2021, quatre mois après avoir obtenu mon permis B grâce à l'opération Papyrus. Comme j'étais régularisée, je ne pouvais plus occuper mon logement en sous-location. J'ai un enfant, et étant endettée avec un bas salaire, il me semblait difficile de trouver un appartement. Au CSP, on m'a expliqué quels étaient mes droits et dit ce à quoi je pouvais prétendre. Ils m'ont aidée dans mes démarches et j'ai finalement trouvé un appartement grâce au dossier qu'on a monté. J'ai appris que j'avais droit à des subsides LAMal par exemple, ce qui représente environ 400 francs par mois pour mon fils et moi. Grâce à ces aides, j'arrive à être à jour dans mon budget.

J'ai gardé des enfants pendant dix ans et j'ai commencé à m'endetter pendant la période Covid, car des employeurs m'ont lâchée et j'ai perdu la moitié de mon salaire. J'ai dû emprunter de l'argent à des tiers, plus les primes d'assurance et les frais médicaux: tout s'est accumulé. Aujourd'hui, je suis nounou à temps plein et mes dettes sont remboursées.» ■

* Prénoms d'emprunt.

La Poste du centre-ville doit demeurer dans ses murs

La lutte pour le maintien de La Poste de Saint-François, au cœur de Lausanne, se poursuit. Une pétition munie de près de 3300 signatures a été déposée dans ce sens



OLIVIER VOGELSANG

Sonya Mermoud

La Poste de Saint-François, sise au cœur de la capitale vaudoise, doit demeurer dans ses murs; maintenir l'ensemble de ses prestations; et résister à la pression spéculative exercée par le propriétaire de l'immeuble. Voilà les mots d'ordre d'une alliance d'organisations, de syndicats, dont Unia, de partis politiques et de citoyens qui ont remis le 23 mars dernier une pétition dans ce sens munie de 3295 signatures. Elle a été adressée à Sylvie Grossenbacher, responsable de la région Vaud, Valais et Fribourg de La Poste. Rappelons que La Poste de Saint-François risque en effet d'être expulsée du bâtiment historique qui l'abrite. La raison? L'édifice en question, inauguré en 1900 et construit par la Confédération avec l'argent public, a été vendu en 2003 à PSP Real Estate, une société

immobilière zurichoise qui envisage d'en faire un espace commercial, selon un projet révélé au printemps 2022. A l'origine de cette transaction, la séparation dans la fin des années 1990, de l'ancienne régie fédérale des postes, téléphones et télégraphes (PTT) en deux entités: Swisscom d'une part et La Poste d'autre part. Le premier s'est vu attribuer l'Hôtel des Postes et l'a cédé, treize ans plus tard, aux investisseurs zurichoises. «La Poste n'est plus, depuis vingt ans, qu'un locataire parmi d'autres. Aujourd'hui, alors qu'elle souhaiterait maintenir cet office postal, elle voit son bail résilié. Autrement dit, les usagères et les usagers du service public postal risquent de payer l'addition de la privatisation des PTT par la suppression de La Poste de Saint-François», dénoncent les pétitionnaires. Le collectif engagé dans la lutte note encore dans un communiqué que la société propriétaire n'a

jamais répondu aux nombreuses sollicitations. «La logique du profit semble primer non seulement sur le service public postal, mais aussi sur le dialogue avec les citoyennes et les citoyens engagés.» L'alliance, forte des nombreux paraphe récoltés en trois mois seulement, attend désormais des réponses positives et rapides de la part de l'entreprise publique. Elle insiste encore sur l'excellente accessibilité du site actuel, à pied comme en transports publics et, au regard des prestations fournies, de son importance régionale. «L'expulsion de La Poste de son bâtiment historique constituerait un scandale... Alors que près des deux tiers des offices postaux locaux ont disparu au cours des vingt dernières années, le maintien de La Poste de Saint-François revêt un caractère essentiel.» ■